

Chers clients,

La fiche signalétique (FS) ci-jointe a été rédigée par le fournisseur du produit que vous avez acheté par l'intermédiaire de l'une de nos divisions. Nous avons utilisé le document électronique fourni par le fabricant ou numérisé une copie papier afin de créer un fichier pour notre système automatisé de livraison de FS.

Toutes les déclarations, informations techniques et recommandations qui y figurent ont été rédigées par le fabricant du produit. Zep Inc. n'a pas vérifié si les informations étaient exactes et complètes et ne peut dès lors en garantir la justesse. Nous mettons à la disposition de nos clients les FS des fournisseurs afin de les aider dans leurs efforts de conformité. Le document joint est conforme avec l'une des exigences réglementaires du pays concerné mentionnées ci-dessous :

La norme OSHA Hazard Communication Standard (aux États-Unis) Le Règlement sur les produits dangereux (au Canada)

Nous avons fait tous les efforts possibles pour produire l'ensemble des informations préparées par le fabricant. Nous ne pouvons cependant pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ces informations seront utilisées. Si vous avez des questions au sujet des informations figurant sur la FS, veuillez contacter l'entreprise dont le nom est indiqué sur le document.

Zep Inc. n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de l'utilisation ou de la manipulation inadéquate de ce produit, de combinaisons de produits incompatibles ou du non-respect des instructions, des avertissements et des recommandations apparaissant sur l'étiquette ou la FS du produit rédigées par le fabricant.

Sincères salutations,

Équipe de gérance de produits Zep Inc.

Date de la Révision: 11/22/2019

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: KONK COMMERCIAL BED BUG KILLER - PCP# 31111

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000039338

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: Pesticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIETE: ZEP MANUFACTURING CO

Adresse: 11627 178 STREET

EDMONTON, AB T5S 1N6

Téléphone: 905-669-9876

Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Risque d'Aspiration Catégorie 1

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 2

aquatique

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Aérosol extrêmement inflammable.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques

SDS CA - RE1000039338 1/15

Date de la Révision: 11/22/2019

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces

chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.

NE PAS faire vomir.

Entreposage: Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de

traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables,

ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Naphtha (petroleum), heavy alkylate		64741-65-7	30 - 60%
Propane, 2-methyl-		75-28-5	10 - 30%
Propane		74-98-6	10 - 30%
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-		51-03-6	3 - 7%
Distillates (petroleum), hydrotreated light		64742-47-8	1 - 5%
Pyrethrins		8003-34-7	0.1 - 1%

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une

assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à

l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation

des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Date de la Révision: 11/22/2019

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent

frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les

récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

feu.

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation

éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers:

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes

dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

Procédures de notification: Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols

ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage

immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet

dans l'environnement.

SDS CA - RE1000039338 3/15

Date de la Révision: 11/22/2019

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Naphtha (petroleum), heavy alkylate	8 HR ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Naphtha (petroleum), heavy alkylate	TWA	400 ppm 1,590 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	15 MIN ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Naphtha (petroleum), heavy alkylate	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Naphtha (petroleum), heavy alkylate	TWA	400 ppm 1,590 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Propane, 2-methyl-	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Date de la Révision: 11/22/2019

			(07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Pyrethrins	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)

Date de la Révision: 11/22/2019

	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements

d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans

des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés,

échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage

de solides, etc.

Protection du visage/des

yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à

coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Autre: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant

l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide

Forme: Aérosol pulvérisé

Couleur: Données non disponibles.

Odeur: Données non disponibles.

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle Données non disponibles.

d'ébullition:

Point d'éclair: Estimé -104.4 °C

Taux d'évaporation:Données non disponibles.Inflammabilité (solide, gaz):Données non disponibles.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%): Estimé 9.5 %(V)

Date de la Révision: 11/22/2019

Limites d'inflammabilité - inférieure (%): Estimé 1.8 %(V)

Limites d'explosivité - supérieure (%) : Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%): Données non disponibles.

Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Données non disponibles.

Densité: Données non disponibles.

Densité relative: Données non disponibles.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau:

Solubilité (autre):

Coefficient de répartition (n-octanol/eau):

Température d'auto-inflammation:

Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Date de la Révision: 11/22/2019

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum),

heavy alkylate

LD 50: > 2,000 mg/kg

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

(2-

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

LD 50 (Le rat): > 5,000 mg/kg

LD 50 (Le rat): 5,630 mg/kg

Pyrethrins LD 50 (Le rat): 500 - 1,000 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum),

heavy alkylate

LD 50: > 2,000 mg/kg

LD 50: > 2,000 mg/kg

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

(2-

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

Distillates (petroleum), hydrotreated light

LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum),

heavy alkylate

LD 50: > 5 mg/l

LC 50: > 100 mg/l Propane

LC 50: > 100 mg/l

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

(2-

LC 50 (Le rat): > 5.9 mg/l

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

LC 50: > 5 mg/l Distillates (petroleum), LC 50: > 20 mg/l hydrotreated light

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Date de la Révision: 11/22/2019

Substance(s) spécifiée(s):

Propane, 2-methyl-DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 42 d): 16,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 21,394 mg/m3 Inhalation

Résultat expérimental, étude clé

Propane DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

DSENO (Chien(Femelle, mâle), Voie orale, 1 vr): 600 ppm(m) Voie orale

Résultat expérimental, étude clé

butoxyethoxy)ethoxy]met

DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 28 - 31 d): 250 mg/kg Voie orale

hyl]-6-propyl-

Résultat expérimental, étude complémentaire

DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 28 - 31 d): 125 mg/kg Voie orale

Résultat expérimental, étude complémentaire

DSENO (Lapin(Femelle, mâle), Voie cutanée): > 1,000 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé

DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): >= 512 mg/m3 Inhalation

Résultat expérimental, étude clé

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): >= 24 mg/m3 Inhalation Résultat

expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 70 - 147 d): 750 mg/kg Voie orale

Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),

in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

hydrotreated light

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),

Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

hydrotreated light

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

(2-

butoxyethoxy)ethoxy]m

ethyl]-6-propyl-

Distillates (petroleum), Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

hydrotreated light

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

9/15 SDS CA - RE1000039338

Date de la Révision: 11/22/2019

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Naphtha (petroleum), Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

heavy alkylate respiratoires.

Distillates (petroleum), Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

hydrotreated light respiratoires.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2- L

LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 6.12 mg/l Résultat expérimental, étude

butoxyethoxy)ethoxy]met

NOAEL (96 h): 0.625 mg/l Résultat expérimental, étude clé

hyl]-6-propyl-

Pyrethrins LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0.013 - 0.0306 mg/l Mortalité

LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0.02 - 0.03 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Date de la Révision: 11/22/2019

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

2-

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

Pyrethrins

EC 50 (Daphnia, 48 h): 0.018 - 0.032 mg/l L'intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

(2-

NOAEL (Pimephales promelas): 0.18 mg/l Résultat expérimental, étude clé LOAEL (Pimephales promelas): 0.42 mg/l Résultat expérimental, étude clé

EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 510 µg/l Résultat expérimental, étude clé

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

NOAEL (Oncorhynchus mykiss): 0.098 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

(2-

LOAEL (Daphnia magna): 47 μg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna): 30 μg/l Résultat expérimental, étude clé

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane, 2-methyl- 100 % Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-

2-

24 - 48 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude

complémentaire

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

61 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

SDS CA - RE1000039338 11/15

Date de la Révision: 11/22/2019

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2- Coefficient de Bioconcentration (BCF): 39.06 Sédiment aquatique QSAR,

(2- Étude clé

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,3-Benzodioxole, 5-[[2- Log Kow: 4.8 - 5 20 - 25 °C

(2-

butoxyethoxy)ethoxy]met

hyl]-6-propyl-

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Naphtha (petroleum), heavy alkylate
Propane, 2-methylPropane
Données non disponibles.

butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-

Distillates (petroleum), hydrotreated light Données non disponibles. Pyrethrins Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Toxique pour les organismes aquatiques.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des

lois fédérales, provinciales ou locales.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport

Class: 2.1 Label(s):

EmS No.:

Packing Group: -

Risques pour L'Environnement: Oui
Pollutant marin Non

Précautions particulières pour

Non réglementé.

l'utilisateur:

Date de la Révision: 11/22/2019

IMDG

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport

Class: 2 Label(s): –

EmS No.: F-D, S-U

Packing Group:

Risques pour L'Environnement: Oui
Pollutant marin Non

Précautions particulières pour Non réglementé.

l'utilisateur:

IATA

N° ONU: UN 1950

Nom d'expédition: Aerosols, flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport:

Class: 2.1
Label(s):
Packing Group: -

Risques pour L'Environnement: Oui
Pollutant marin Non

Précautions particulières pour

l'utilisateur:

Non réglementé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada

Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Identité Chimique

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Naphtha (petroleum), heavy alkylate

Propane, 2-methyl-

Propane

Distillates (petroleum), hydrotreated light

SDS CA - RE1000039338 13/15

Date de la Révision: 11/22/2019

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Distillates (petroleum), hydrotreated light

Gaz à effet de serre

Identité Chimique

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Distillates (petroleum), hydrotreated light
CA CDSII	Distillates (petroleum), hydrotreated light
CA CDSIII	Distillates (petroleum), hydrotreated light
CA CDSIV	Distillates (petroleum), hydrotreated light
CA CDSV	Distillates (petroleum), hydrotreated light
CA CDSVII	Distillates (petroleum), hydrotreated light
CA CDSVIII	Distillates (petroleum), hydrotreated light

Règlements sur les précurseurs

Identité Chimique

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Convention de Stockholm

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Convention de Rotterdam

Distillates (petroleum), hydrotreated light UVCB-organiques

Protocole de Kyoto

Date de la Révision: 11/22/2019

Inventaires:

AICS: En conformité avec les stocks

DSL: En conformité avec les stocks

NDSL: Pas en en accord avec l'inventaire.

ONT INV: Pas en en accord avec l'inventaire.

IECSC: En conformité avec les stocks

ENCS (JP): Pas en en accord avec l'inventaire.

ISHL (JP): Pas en en accord avec l'inventaire.

PHARM (JP): Pas en en accord avec l'inventaire.

KECI (KR): En conformité avec les stocks

INSQ: En conformité avec les stocks

NZIOC: En conformité avec les stocks

PICCS (PH): En conformité avec les stocks

TCSI: En conformité avec les stocks

TSCA: En conformité avec les stocks

EU INV: Pas en en accord avec l'inventaire.

16. Autres informations

Date de Publication: 11/22/2019

Date de la Révision: Données non disponibles.

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent

être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.